

Numéro du BEÉFP 96-114

Fort-Langley (Colombie-Britannique)

**Bastion nord-est**

Fort-Langley, LHN

Le bastion nord-est a été construit en 1957 selon les plans de l'architecte J. Calder Peeps dans le cadre de la reconstruction partielle du Fort-Langley par Parcs Canada. Le bâtiment fait partie du lieu historique national du Fort-Langley. Parcs Canada est le ministère gardien du bâtiment. Voir le rapport 96-114 du BEÉFP.

**Raisons de la désignation**

Le bastion nord-est a été désigné édifice « reconnu » pour sa contribution au cachet du lieu historique du Fort-Langley reconstruit, pour son interprétation architecturale de l'ouvrage d'origine situé à cet endroit et pour ses associations historiques avec les efforts déployés par Parcs Canada afin d'interpréter l'histoire canadienne par la reconstruction de lieux historiques.

En tant qu'élément de la palissade et des bastions d'angle reconstruits, l'ouvrage est un élément important qui contribue à évoquer le caractère du fort d'origine. Le caractère du lieu reflète l'interprétation des années 1950 de l'organisation utilitaire des bâtiments et du paysage du fort d'origine.

Le bastion nord-est est un bon exemple d'une reconstruction d'époque dans sa représentation des fortifications du fort d'origine. Bien qu'inspirée d'une photographie historique du bastion nord-ouest d'origine, la reconstruction ne se veut pas une copie exacte de l'ouvrage d'origine. L'ouvrage actuel comporte des éléments modernes, en particulier à l'intérieur où un escalier mène au deuxième étage.

L'approche de conservation adoptée est caractéristique de l'attitude de Parcs Canada envers la reconstruction, à la fin des années 1950, qui mettait l'accent sur le rôle éducatif des lieux historiques. Le lieu du Fort-Langley a été acquis par le gouvernement fédéral et désigné lieu historique national en 1923, mais ce n'est pas avant la fin des années 1950 que les travaux de reconstruction ont été effectués. En tant qu'élément du fort reconstruit, l'ouvrage illustre les programmes d'interprétation mis en place par Parcs Canada et qui reposaient sur la reconstruction et le concept de « musée extérieur ».

**Éléments caractéristiques**

La valeur patrimoniale du bastion nord-est réside dans les éléments qui contribuent à la présence visuelle extérieure du fort et à l'interprétation particulière du caractère d'origine du Fort-Langley, tel que dictée par la politique d'interprétation de Parcs Canada durant les années 1950.

Le bastion nord-est est un bâtiment de deux étages en rondins équarris, recouvert d'un toit pyramidal légèrement évasé. Les murs du deuxième étage sont percés de petites

Fort-Langley (Colombie-Britannique)

**Bastion nord-est**

Fort-Langley, LHN

fenêtres carrées espacées de façon irrégulière et de deux portes donnant accès aux chemins de ronde des murs nord et ouest. Par sa forme et ses matériaux utilitaires, le bâtiment possède un aspect semblable au bastion d'origine du lieu historique et il contribue à évoquer l'aspect d'origine du fort à l'intérieur de la palissade. La disposition et les finitions des espaces intérieures correspondent à une interprétation du bastion d'origine, la disposition permettant également l'accès du public aux fins d'interprétation du lieu.

En tant qu'élément des fortifications reconstruites, le bastion nord-est s'harmonise aux autres bastions sur le plan de la conception, des matériaux et des techniques de construction, et il s'intègre au cachet créé par les bâtiments reconstruits et à l'apparence extérieure du fort. Toute intervention qui modifierait la forme, la volumétrie et les matériaux du bâtiment ou les liens avec les autres bâtiments et le fort dans son ensemble, devrait reposer sur une connaissance des principes du design existant. Les modifications qui atténueraient les signes de la reconstruction du bâtiment dans les années 1950 devraient être évitées. Le programme permanent de gestion et d'entretien du bâtiment devrait permettre d'atteindre les objectifs de commémoration du lieu et respecter les principes de gestion des ressources culturelles.

Pour des conseils au sujet de modifications proposées à ce bâtiment, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.

1998-08-10